

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVIS DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Par délibération n° 2012/162 du 27 novembre 2012, le Conseil municipal a prescrit et défini les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire communal et précisé les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

Au titre de cette concertation, un dossier des études en cours, les différentes pièces du dossier de P.L.U., au fur et à mesure de leur élaboration, ainsi qu'un registre dans lequel toutes les personnes intéressées pourront consigner leurs observations, seront mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, à la mairie de Montarnaud aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- Le lundi de 8 heures 30 à 12 heures et de 16 heures à 19 heures
- Le mardi et le jeudi de 8 heures 30 à 12 heures
- Le mercredi et le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 16 heures à 18 heures.

Une réunion publique sera également organisée au cours de cette période. Elle sera préalablement annoncée par voie de presse et par voie d'affichage sur les panneaux d'affichage officiel de la Commune à ce jour situés avenue Gilbert Sénès devant l'entrée de la mairie, route de Montpellier en face de la salle des fêtes, avenue de Font Mosson devant le groupe scolaire et rue Jean Moulin sur la façade de la bibliothèque.

Cette délibération est consultable en mairie où elle est affichée depuis le 4 décembre 2012.